

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1312-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1312-2024 imposant une taxe pour des travaux d'infrastructures de prolongement de la conduite d'eau potable au 546, rue Reynolds ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 10 mai 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 10 mai 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 10 mai 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier